

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2014-739/PR/MD portant approbation du budget prévisionnel 2015 de la Caisse Militaire de Retraite.

n° 2014-739/PR/MD

Ministère
MINISTÈRE DE LA DEFENSE

Date de publication
6 décembre 2014

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2014

Date du numéro
15 décembre 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°84-0041/PR/MDF du 24/04/1984 portant Création de la Caisse Militaire de Retraite

VU La Loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements Publics

VU La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements Publics

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Établissements Publics à Caractère Administratif

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Délibération n°2014-001/CMR du 13 novembre 2014 du conseil d'administration de la Caisse Militaire de Retraites

SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Novembre 2014.

Article 1er

Est approuvé le budget de la Caisse Militaire de Retraite pour l'exercice 2015 arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 13 novembre 2014 comme suit

– Recettes.....	1 406 886 751 FDJ– Dépens-
es.....	1 742 797 922 FDJ– Résul-
tat.....	- 335 911 171FDJ

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH